



atip

Rapport d'activités

2019

**A G E N C E
T E R R I T O R I A L E
I N G É N I E R I E
P U B L I Q U E**



SOMMAIRE

Les formations de l'ATIP	04
L'instruction du droit des sols	06
L'accompagnement technique - URBANISME	08
L'accompagnement technique - AMENAGEMENT	10
Zoom Projets	13
Le conseil	19
L'accompagnement technique pour le Département	20
Le traitement des paies	22
La gestion des listes électorales	24
Mission Information Géographique (IG)	26
Qualité, méthodes et expertises : les chantiers 2019	28
Les différents sites de l'ATIP en territoire	30
L'organigramme	31

Mutualisation et modernisation des outils

L'année 2019 aura été une année de montée en puissance sur la dématérialisation des actes et procédures dans le champ de l'application du droit des sols et de l'urbanisme. Progressivement, l'ATIP se dirige vers un service dématérialisé afin de répondre aux obligations législatives. Cela implique des changements dans les pratiques internes à l'ATIP mais aussi pour les services des collectivités, des partenaires et même pour les particuliers.

Différentes étapes de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sont aujourd'hui intégralement réalisées par voie dématérialisée. Sur le champ de la planification (PLU/PLUI), l'ATIP propose également un service offrant aux collectivités la possibilité de transformer leurs documents d'urbanisme au format CNIG afin de les publier sur le Géoportail de l'Urbanisme, la plateforme nationale qui rassemble sur internet les PLU du territoire.

La réussite du lancement de la mission Information Géographique en 2019 montre également l'intérêt des collectivités pour la maîtrise des nouveaux outils de connaissance liés aux données. 92 communes, 4 Communautés de communes et 1 PETR ont conventionné avec l'ATIP en 2019 pour bénéfi-

cier de l'outil de consultation Intragéo ou des données de l'ATIP.

La dématérialisation conduit vers toujours plus de transparence et de partage, mais exige une grande technicité informatique, la mise en place de nouveaux automatismes, et une forte connaissance des données et de leur sens. L'ATIP s'engage sur ces différents axes d'action au service des collectivités.

Outre ces nécessaires avancées, l'ATIP a en 2019 partagé plusieurs moments forts avec ses membres, avec par exemple l'aboutissement des 5 procédures de PLUI conduites par l'ATIP, la tenue des Rencontres de l'ATIP en territoires sur le thème de l'eau en urbanisme en partenariat avec le SDEA, la tenue des élections européennes, l'envoi des tableaux de bord communaux de l'Application du Droit des Sols,...

L'ATIP est assise sur des valeurs fortes d'ancrage territorial, de proximité et de solidarité. Elle a aussi à cœur d'améliorer ses outils et faire progresser ses services afin de répondre aux exigences d'une gestion administrative toujours plus moderne, à la pointe des avancées numériques.



La formation à destination des élus et des agents des collectivités



En lien avec l'association des maires du Bas-Rhin, l'ATIP propose depuis 2018 des formations à destination des élus et des agents des collectivités.

En 2019 des formations socles axées sur l'urbanisme, l'aménagement, les questions environnementales ont été proposées, notamment « Le Maire et l'ADS », « Les fondamentaux de l'urbanisme ». Afin d'accompagner au mieux les élus locaux dans la mise en œuvre de leur projet, le catalogue de l'ATIP s'est élargi à des formations enrichies par les expertises techniques d'organismes partenaires : Alsace Archéologie, (AA), le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) et Alsace Destination Tourisme (ADT).

Ces formations sont conçues de manière à ce que les élus et les agents disposent des connaissances de base leur permettant d'appréhender leur rôle et leur champ d'intervention. Chaque session, animée par deux formateurs de l'ATIP, experts des thématiques proposées, a donné lieu à la présentation de retours d'expériences, d'exemples, d'exercices pratiques. Des échanges nourris entre les participants, le partage autour de projets et problématiques ont permis d'ancrer ces connaissances et d'envisager leurs déclinaisons en actions concrètes sur leurs territoires. Les participants se sont vus remettre une mallette comportant les supports de formation ainsi que des fiches techniques utiles.

Pour faciliter l'accès à ces formations, les sessions ont été réparties sur les différents sites de l'ATIP en territoire et à Strasbourg.

Dans cette même optique, afin de simplifier les démarches administratives des élus locaux, l'ATIP s'est chargée de la gestion des demandes au droit individuel de formation (DIF) des élus et des remboursements de leurs frais (déplacements, repas de midi) en lien avec la Caisse des dépôts.

En 2019, année préélectorale, 6 sessions de formation ont été conduites et 42 élus ou agents formés. Les évaluations des participants se sont révélées très positives, elles ont aussi permis l'expression de besoins complémentaires qui enrichiront le catalogue 2020/2021.



*Urbanisme
Les fondamentaux*



*Le Maire
&
l'ADS*



*Evaluation
environnementale*



*Zoom sur les
lotissements*



atip
Rapport d'activités 2019

L'instruction du droit des sols



En 2019, 26 235 dossiers ont été instruits sur 453 communes par les 42 agents en charge de l'ADS de l'ATIP.

La dématérialisation de l'instruction des CUa

Depuis plusieurs années, les collectivités se préparent à la dématérialisation des actes en urbanisme. Pour l'ADS, l'échéance est fixée au 31 décembre 2021. L'ATIP mène une réflexion sur les outils et protocoles à mettre en place pour apporter la réponse la plus adaptée à ses membres. Les équipes ADS commencent elles aussi à intégrer ce changement, avec la mise en place depuis cette année de l'instruction dématérialisée des certificats d'urbanisme d'information (CUa).

Formations des communes à l'outil Cart@DS

Comme chaque année, les services de l'ATIP ont formé les communes à l'utilisation de l'outil informatique d'instruction, Cart@DS. Ainsi, ce sont 58 agents communaux qui ont pu suivre l'une des 7 journées dédiées à la prise en main de l'outil.

Changement de noms des agents ADS

Afin de prendre en compte l'évolution des métiers de l'instruction ADS, les Instructeurs et Assistants ADS ont changé de nom depuis mai 2019. Désormais, les Assistants ADS sont nommés : Instructeurs ADS (IADS), et les Instructeurs ADS sont : Instructeurs Principaux ADS (IPADS).

Un 3ème instructeur principal volant

Pour satisfaire les besoins de soutien des territoires en instruction, un 3ème instructeur principal volant a intégré les rangs de l'Unité Volance de l'ATIP. Pour rappel, les instructeurs principaux « volants » viennent en soutien aux territoires en cas de pic d'activité ou de réduction de la ressource (absence de longue durée notamment).

Publications

Cette année encore, l'ATIP a pris soin de fournir à ses membres des outils de collaboration et de travail performants. Ainsi a été publié le Petit mémo en ADS, à destination du personnel communal, avec pour objectif de fournir les principaux renseignements utiles en matière d'application du droit des sols.

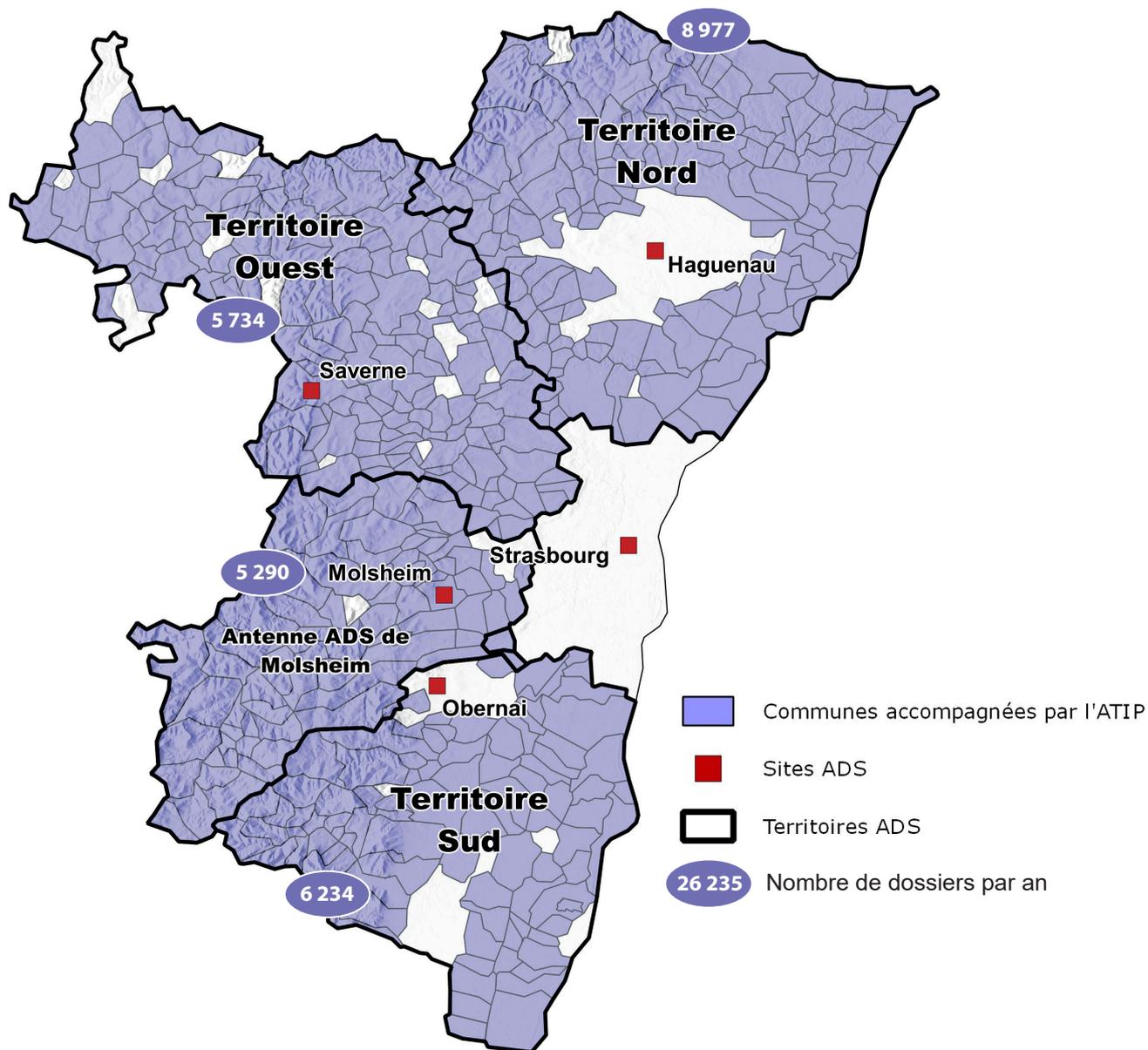
Partenariats

Des relations de travail privilégiées ont été mises en place avec le SDEA et la cellule fiscalité de la DDT (chargée du calcul de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive). Ces partenariats ont notamment pour objectif d'améliorer et de fluidifier les interactions techniques de nos organismes, pour assurer une instruction de qualité.

Evolution de l'outil d'instruction

En 2019, l'accent a été mis sur l'évolution du logiciel d'instruction Cart@DS, avec :

- L'intégration des lotissements (plan de composition et règlement) sur les supports graphiques ;
- Des consultations de services, notamment de l'Etat, par voie dématérialisée ;
- L'envoi dématérialisé des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive à la DDT ;
- L'intégration de nouveaux modèles de courriers, à destination des agents ADS et du personnel communal.

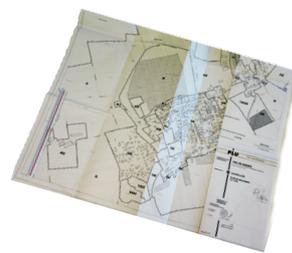


Secteurs ADS	Nb total de dossiers	Types de dossiers						Communes ADS
		CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	
Antenne ADS Molsheim	5290	1907	124	2223	910	57	69	70
Territoire NORD	8977	2910	128	4014	1629	60	236	137
Territoire OUEST	5734	2123	157	2261	1020	51	122	151
Territoire SUD	6234	2162	154	2558	1155	61	144	95
TOTAL	26 235	9102	563	11056	4714	229	571	453

PC : permis de construire
 PA : permis d'aménager
 PD : permis de démolir

CUa : certificat d'urbanisme informatif
 CUB : certificat d'urbanisme opérationnel
 DP : déclaration préalable

L'accompagnement technique URBANISME



L'ATIP propose à ses membres un large éventail d'outils en matière de planification urbaine, avec un niveau d'intervention adapté aux besoins de chaque collectivité :

- Conseil en amont pour l'aide à la décision, par exemple sur les différentes options envisageables pour concrétiser un projet, les procédures à prévoir, les coûts et délais associés, le droit de préemption urbain... ;
- Accompagnement (aux côtés du maître d'ouvrage) pour l'élaboration ou l'adaptation de cartes communales, Plan d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- Réalisation complète (incluant l'étude) de certaines procédures de moindre ampleur (mises à jour, modifications, révisions « allégées » ou mises en compatibilité de PLU notamment).

Lorsqu'elle accompagne un de ses membres sur une procédure d'urbanisme, l'ATIP se charge de la rédaction de tous les actes (délibérations, arrêtés) et des pièces administratives qui leur sont liés (courriers de transmission...), ce qui mobilise trois chargées de procédures. Cet accompagnement particulier concourt à la sécurité juridique des documents d'urbanisme.

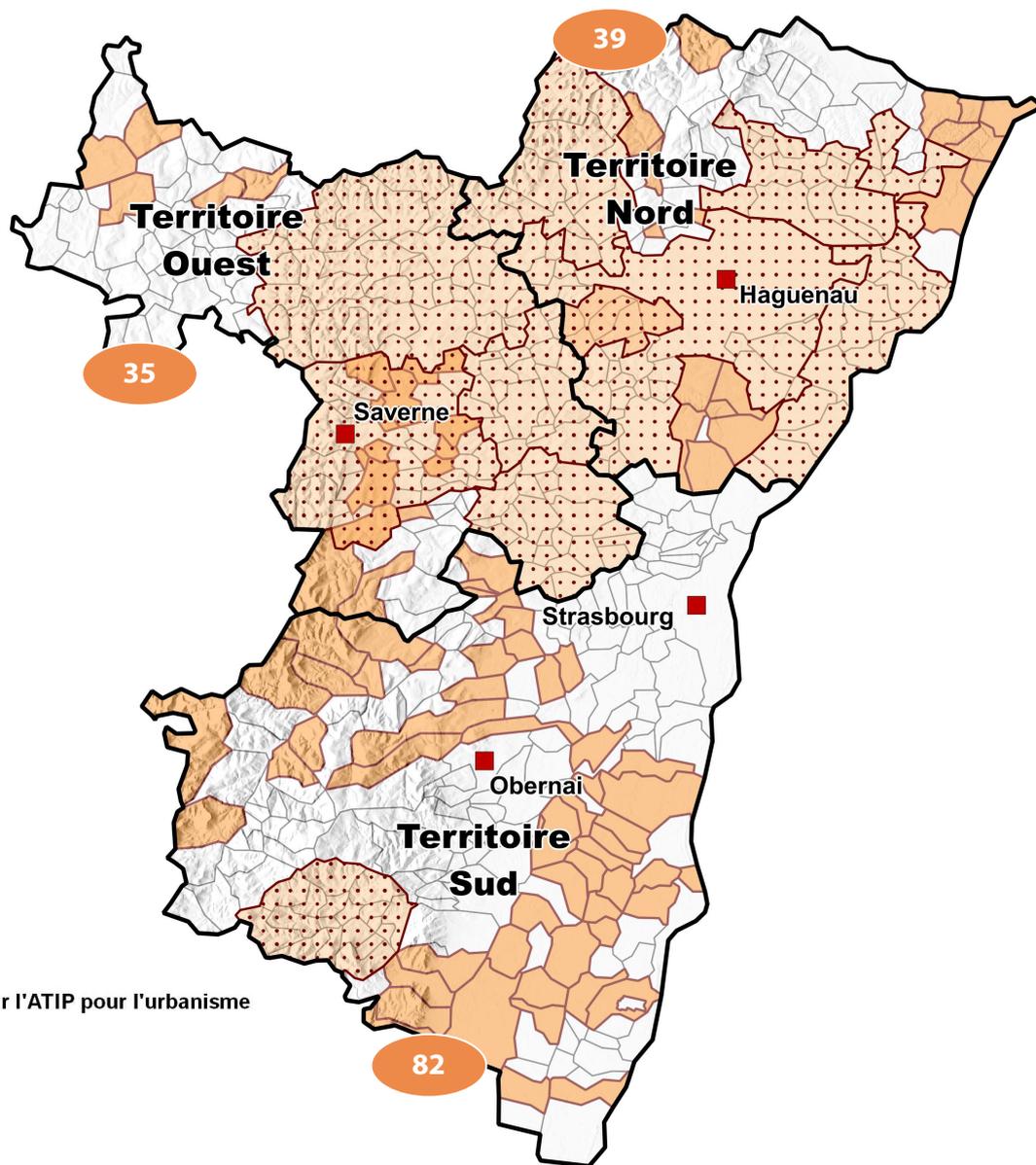
En mars 2014, la loi ALUR avait impulsé une vague de modernisation des documents d'urbanisme en prévoyant la caducité des POS à court terme et en favorisant l'élaboration de PLU intercommunaux. En conséquence, de nombreuses démarches ont été lancées dans le département pour transformer les POS en PLU ou pour élaborer des PLUi dans les territoires qui ont souhaité s'emparer de la démarche.

Pour la plupart de ces démarches, l'année 2019 aura été celle de l'aboutissement des procédures avec le passage d'un certain nombre d'étapes cruciales : l'arrêt des projets de documents d'urbanisme, l'enquête publique puis enfin l'approbation. 14 nouveaux PLU communaux et 5 PLUi suivis par l'ATIP ont été approuvés en 2019 ; la plupart des autres le seront début 2020.

L'afflux de procédures consécutif à la loi ALUR aura continué à nécessiter une mobilisation soutenue des équipes projets de l'ATIP. L'équipe chargée des procédures, dont l'objectif est de faciliter et sécuriser l'organisation des enquêtes publiques, a été particulièrement sollicitée en 2019, l'ATIP ayant accompagné plus de 40 enquêtes publiques (toutes procédures confondues).

L'ATIP s'est attachée en 2019 à suivre les évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'impacter les documents d'urbanisme, notamment les décrets d'application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN). Elle s'est impliquée dans la démarche de concertation nationale « Planifions nos territoires ensemble » en rédigeant une contribution alimentée par son expérience et par celle des élus.

Enfin, l'ATIP s'est dotée en 2019 des moyens nécessaires pour généraliser la numérisation des documents d'urbanisme en vue de leur versement sur le Géoportail de l'urbanisme. La formation des équipes projets, la passation d'un accord-cadre pour faire appel facilement à des prestataires extérieurs spécialisés et la mise au point d'une organisation interne adaptée ont été les étapes nécessaires afin d'être en mesure de systématiser cette prise en charge.



Collectivités accompagnées par l'ATIP pour l'urbanisme

-  EPCI
-  Communes
-  Sites ATIP
-  Territoires ATIP
-  Limites communales

 Nombre de dossiers par an

	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	39	1	15	23
Territoire OUEST	35	4	12	19
Territoire SUD	82	1	30	51
TOTAL	156	6	57	93

L'accompagnement technique AMENAGEMENT



L'ATIP accompagne ses membres dans la conduite de leurs projets d'aménagement de leur émergence à leur réalisation opérationnelle, et ce à différentes échelles d'intervention.

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque collectivité, l'ATIP veille à adapter son apport technique et à articuler finement ses interventions.

Ses équipes sont formées et structurées pour :

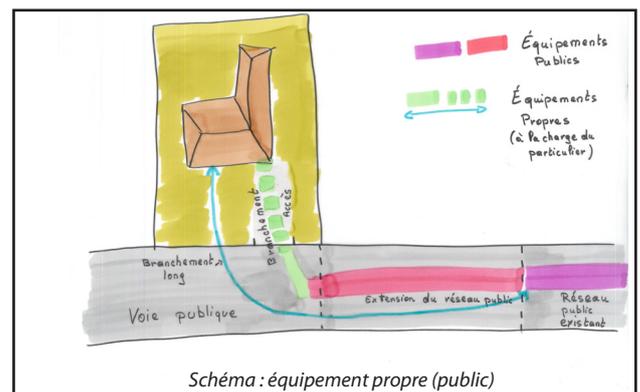
- Accompagner la collectivité dans la définition de ses besoins (attendus du projet, programmation,...) et porter avec elle la démarche de projet ;
- Réaliser des approches ou études de faisabilité en régie ou en lien avec l'intervention de prestataires ;
- Veiller à la pertinence fonctionnelle et qualitative des projets ;
- Proposer et mettre en œuvre une méthodologie adaptée compte tenu des procédures à mener, de la nécessité d'articuler efficacement les différents éléments de missions et les interventions (prestataires, partenaires, acteurs) ;
- Assurer la coordination de l'ensemble des intervenants au plus près des objectifs de la maîtrise d'ouvrage ;
- Préparer les éléments techniques, méthodologiques et juridiques (commande publique notamment) ;
- Assurer le suivi des procédures, la rédaction des actes ;
- Préparer, organiser et animer les réunions nécessaires à la bonne conduite du projet (réunions techniques, comités de pilotage, présentation en Conseil municipal ou communautaire ...)

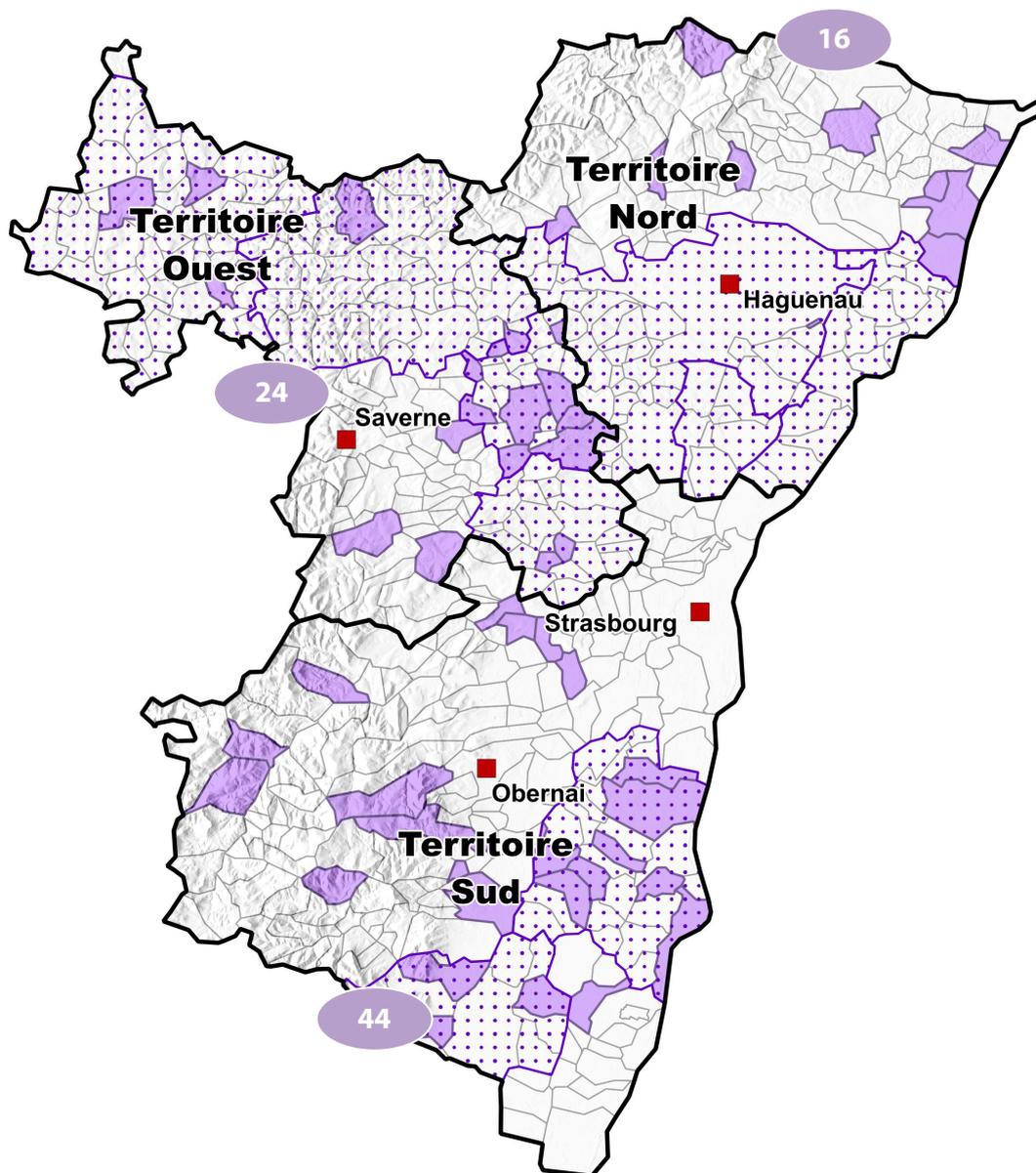
En fonction de la nature des projets, des enjeux et des besoins identifiés avec les collectivités, l'ATIP mobilise les partenaires du réseau d'ingénierie (EPFA, AA, ADT, ADIRA, SDEA, ...).

Le suivi des études, l'analyse technique et le conseil autour des projets concentrent une majorité des actions des équipes de l'ATIP pour des projets d'aménagement d'espaces publics et des opérations d'aménagement groupées correspondant à près de 84 opérations au total en 2019.

Durant cette année, l'ATIP a accompagné ses membres pour des aménagements de traverse, des études préalables portant sur des projets d'opérations groupées à usage d'habitat ou d'activités. Des interventions plus spécifiques ont concerné des sites pollués (remise en état, changement d'usage, valorisation) mais aussi des sites présentant une sensibilité aux risques naturels ou une richesse environnementale particulière. Enfin l'ATIP a accompagné certains de ses membres dans leurs réflexions autour du financement des équipements publics (Taxe d'aménagement, conventions de projet urbain partenarial (PUP) ...) notamment liés à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

L'ATIP propose une réponse, « à la carte » aux besoins de ses membres quelles que soient la nature, l'échelle et la complexité des projets.





Collectivités accompagnées par l'ATIP pour l'aménagement

- Communes
- EPCI
- Sites ATIP
- Territoires ATIP
- Limites communales

	Nb total d'opérations en aménagement
Territoire NORD	16
Territoire OUEST	24
Territoire SUD	44
TOTAL	84

Détail des opérations d'aménagement en cours

Territoire Nord (16)	BEINHEIM	Réaménagement - Friche Weber
	CA de Haguenau	Aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la SANDLACH-EST
	CdC de la Basse-Zorn	Pré-études pour la requalification de l'EPSAN
	CdC du Pays Rhénan	Zone d'Activités Economiques de Drusenheim-Herrlisheim
	GUMBRECHTSOFFEN	Réaménagement viaire
	KURTZENHAUSEN	Aménagement de la Rue de la Forêt et de la Rue des Mineurs
	MOTHERN	Faisabilité projet d'extension
	MOTHERN	Etudes techniques et environnementales en AMO
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	DUP pour l'aménagement d'une zone IIAU
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	Lotissement "Auf Eberbaechel" - Accompagnement
	SCHIRRHOFFEN	Lotissement "Les crécerelles" - Phase 2
	SEEBACH	Devenir du Centre bourg
	SELTZ	Lotissement «Les Genêts» - Tranche 2
	SELTZ	Demande de distraction
WINGEN	Aménagement du quartier+ 67 "Les Sapins" 2ème tranche	
WOERTH	Etude de faisabilité secteur HERRENBERG-MANNENBACH	
Territoire Ouest (24)	CdC de Hanau - La Petite Pierre	Aménagement de la traverse de la Petite Pierre
	CdC de l'Alsace Bossue	Etude de faisabilité et de foncier des zones d'activités Noed et Sud - Keskastel
	CdC du Kochersberg -Ackerland	Accompagnement de la ZAC de l'ACKERLAND
	CdC du Pays de la Zorn	Etude de faisabilité sur l'accès au cimetière Israélite - Ettendorf
	DRULINGEN	Etude préalable et programme d'aménagement de la traverse du centre-bourg
	DUNTZENHEIM	Etude d'opportunité du réaménagement de rues et d'espaces publics
	GEISWILLER - ZOEBERSDORF	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP
	GRASSENDORF	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP
	HOCHFELDEN	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP
	ISSENHAUSEN	Etude pour l'aménagement de la traverse Rue Principale
	LUPSTEIN	Extension du cimetière et aménagement des abords
	LORENTZEN	Etude de faisabilité pour l'enfouissement des réseaux secs
	QUATZENHEIM	AMO pour réaménagement de la rue des Seigneurs
	QUATZENHEIM	AMO réaménagement traverse rue de Furdenheim
	RINGENDORF	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP
	SARRE-UNION	Aménagement du lotissement d'habitation de "la Ville Neuve"
	SCHWINDRATZHEIM	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP
	SOMMERAU/SALENTAL	Etude urbaine, projet centre et projet urbain habitat
	WALTENHEIM-SUR-ZORN	Réaménagement des rues de l'Ecole, de l'Eglise et du cœur de village
	WALTENHEIM-SUR-ZORN	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP
WASSELONNE	Etude d'opportunité pour l'amélioration de la desserte de la ZA	
WINGEN-SUR-MODER	Etude d'aménagement de l'accès au site de production Lalique	
WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	Etude préalable à l'instauration d'une TAM ou d'un PUP	
WIWERSHEIM	Etude préalable à l'instauration d'une TAM	
Territoire Sud (44)	BARR	Aménagement d'un parc de stationnement
	BARR	Aménagement de voiries "Croix de la Poste"
	BARR	Aménagement du Quartier Bodenreben
	BARR	Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
	BARR	Aménagement du secteur Silberkrauss-Eschbuhl
	BARR	Aménagement de la Place du Château
	BENFELD	Aménagement du centre-ville
	BREITENBACH	Réaménagement des rues
	CdC du Canton d'Erstein	Tranche 3 du parc d'activités des nations - permis modificatif (Benfeld)
	CdC du Canton d'Erstein	ZAC du parc d'activités des nations (Benfeld)
	CdC du Canton d'Erstein	Zone d'Activités de Krafft
	CdC du Canton d'Erstein	Zone d'Activités du «Gaenshecklen» (Rhinau)
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement de la tranche 2 du PAPE à Erstein
	CdC du Canton d'Erstein	Zone artisanale «Le Ried» (Gerstheim)
	CdC du Canton d'Erstein	Extension du parc d'activités des nations (Sand)
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement d'itinéraire cyclable
	CdC du Canton d'Erstein	Extension de la zone d'activité de Kaltau - Tranche 3
	CdC de Sélestat	Schéma directeur des zones d'activités
	DAHLENHEIM	Dossier de DUP pour l'entrée du village
	DUPPIGHEIM	Dévoisement de la RD 111
	EICHHOFFEN	Aménagement de la route des Vosges (RD35)
	EICHHOFFEN	Aménagement de voiries (rues des bois et des Noisetiers)
	EPFIG	Aménagement de la rue des alliés
	EPFIG	Opération d'aménagement Rue de la Montagne
	ERGERSHEIM	Aménagement d'espaces publics
	ERNOLSHEIM-BRUCHE	Dévoisement RD 111 et avenue de la Concorde Projet LOHR
	ERSTEIN	Dossier de DUP de la ZAC «Europe»
	HUTTENHEIM	Restructuration de la friche ERGE
	KERTZFELD	Etude de faisabilité extension urbaine - secteur Oberfeld
	KINTZHEIM	Mise en place d'un projet urbain partenarial Rue du Dreispitz
	LA BROUQUE	Quartier "Les Ecrus"
	MATZENHEIM	Aménagement de l'entrée de village
	MUTTERSCHOLTZ	Aménagement à Rathsamhausen et rue de Wittisheim
	MUTTERSCHOLTZ	Aménagement du cœur de village
	NORDHOUSE	Aménagement de la rue du Château
	OBENHEIM	Modification du lotissement «Les jardins»
OTTROTT	Aménagement des abords de l'école et du carrefour Myrtilles/Vignoble	
RHINAU	Etude de faisabilité - extension	
SCHERWILLER	Etude de faisabilité des extensions urbaines	
SCHERWILLER	Déclassement du chemin rural du Binn	
SCHERWILLER	Déclassement d'une partie de la rue du Muscat	
SCHIRMECK	Quartier des Mésanges	
URMATT	Aménagement des espaces publics du centre de la commune	
WITTISHEIM	Aménagement du parking de la salle polyvalente	

Commune de Haegen

Quelle possibilité d'évolution pour le secteur du Stambach ?

Mission confiée à l'ATIP : conseil

- Conseil à la commune de HAEGEN pour connaître les possibilités de développement du secteur du Stambach, hameau situé au Nord Ouest du village.
- Problématique de loi Montagne, hors périmètre constructible de la carte communale dans un environnement à dominante humide.
- Enjeu pour la commune d'accompagner un projet de reprise d'un centre équestre et le développement d'activités dans ce secteur particulièrement contraint.

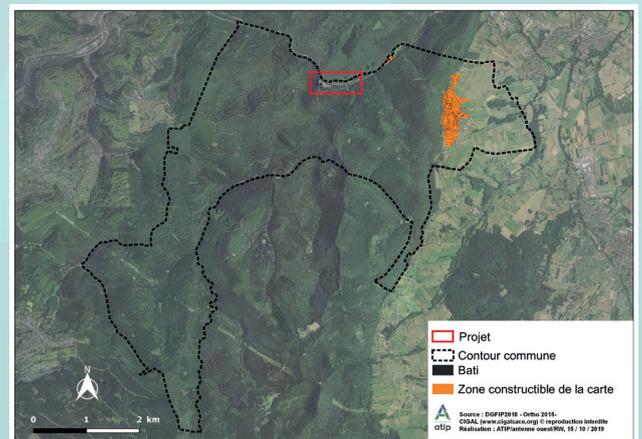
L'histoire du projet

L'ATIP a analysé la réglementation qui s'applique au secteur du Stambach afin de cerner les contraintes de développement.

Le secteur est difficile d'accès, empruntant un chemin situé sur des terrains appartenant à l'ONF, à la SNCF et à la commune.

La commune ne souhaitant pas pour l'instant s'engager dans la révision de sa Carte Communale. L'ATIP a rencontré les propriétaires du centre équestre à la demande des élus pour leur préciser le cadre permettant une évolution des constructions et de leurs activités en respectant les contraintes connues.

Il a été convenu que tout projet précis ferait l'objet d'un examen approfondi de la part des équipes pluridisciplinaires de l'ATIP, avant le dépôt des autorisations d'urbanisme.



Le mot du Maire, M. Bernard BICH

«Suite à la demande du propriétaire du Centre Equestre de Stambach, annexe de Haegen, nous avons sollicité l'ATIP pour nous conseiller sur les possibilités d'évolution de ce site étant donné que nous sommes en zone non constructible par la carte communale et d'autre part en zone montagne. Les services de l'ATIP Ouest, après l'étude de faisabilité, nous ont remis un rapport précisant les éventuelles extensions ou possibilités de ce site. Cette étude a permis d'envisager un futur du site tout en privilégiant une étude plus approfondie de chaque projet. L'ATIP Ouest est toujours prêt de nous, petites communes, avec des conditions d'accès et de disponibilités fort agréables.»

DONNEES CLES



Haegen
20,32 km²
731 hab. (2016)

Commune de Harskirchen

Conseil pour le réaménagement & l'extension du camping municipal

Mission confiée à l'ATIP : conseil

- ◉ Quelles sont les contraintes du site et celles des terrains susceptibles d'accueillir une extension ?
- ◉ Quelles suites donner à l'analyse réalisée par un bureau d'étude sur l'opportunité de déléguer la mission de service public ?
- ◉ Des autorisations ou procédures d'urbanisme seraient-elles nécessaires ?

L'ATIP est intervenue pour délivrer un conseil transversal aux élus au sein d'un comité de pilotage réunissant l'ADT et la Communauté de Communes d'Alsace Bossue.

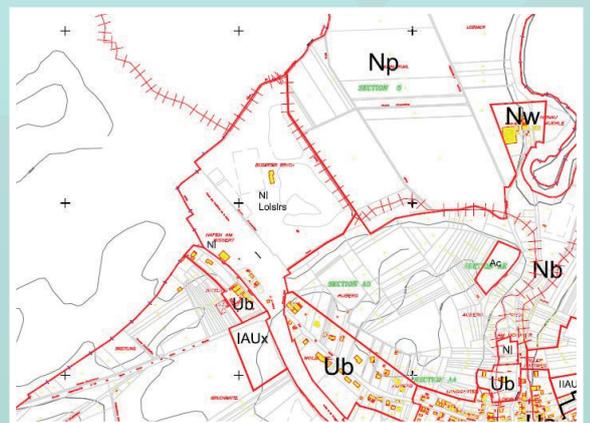
L'histoire du projet

La commune d'Harskirchen a engagé une réflexion sur la gestion et la modernisation de son camping municipal, situé au Nord Ouest du banc communal, à proximité du port de plaisance, des étangs de pêches et de la zone de loisirs (salle polyvalente et terrain de foot).

Classé « Loisirs » deux étoiles cet équipement compte plus d'une centaine d'emplacements. Le bureau d'accueil et les sanitaires sont installés dans le bâtiment principal mutualisé avec les associations sportives. Une partie des résidents reste sur site quasiment toute l'année.

La commune de Harskirchen souhaite que l'exploitation du camping soit proposée en gestion à un opérateur privé qui pourra alors supporter les investissements nécessaires pour qu'il soit conforme aux standards actuels du secteur touristique et qu'il puisse se développer en attirant de nouveaux publics (vélo cyclistes, camping car, ...).

En parallèle de l'analyse du potentiel touristique établie par un bureau d'étude spécialisé, l'ATIP a été chargée d'une part de réaliser un diagnostic permettant de clarifier les contraintes urbanistiques et environnementales auxquelles serait soumis le futur projet, et d'autre part, d'éclairer la commune sur les procédures à mettre en œuvre pour rendre possible le futur projet.



Le mot du Maire, M. Jean-Marc SCHMITT

« Je tiens à vous faire part de mon entière satisfaction tant au niveau des prestations que de l'accueil et de la qualité des services proposés. Vous avez fait preuve d'un professionnalisme rigoureux dans l'exécution des tâches qui vous ont été confiées. Votre savoir-faire démontre que votre priorité est l'entière satisfaction de votre interlocuteur. Cela mérite la plus grande attention. Soyez certains que je ne manquerai pas de recommander vivement vos services. »

DONNEES CLES



Harskirchen
14.42 km²
855 hab. (2016)

Partenaire



Alsace Destination
Tourisme

Commune de Dauendorf

Aménagement et viabilisation du secteur UXe

Mission confiée à l'ATIP : conseil mutualisé

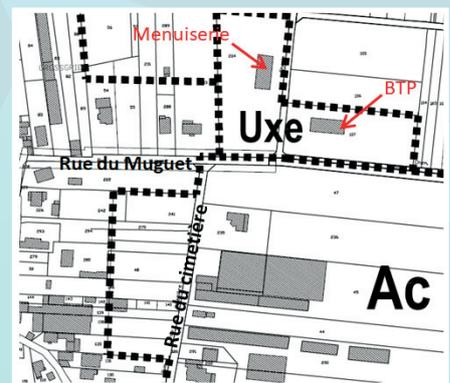
- ◉ Exposer les stratégies d'intervention pour favoriser l'émergence du projet en lien avec la commune et les services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).
- ◉ Identifier la procédure ad hoc pour faire évoluer le document d'urbanisme en lien avec la compétence PLU de la CAH.
- ◉ Apprécier la faisabilité technique et financière du projet.
- ◉ Mobiliser des acteurs techniques sur leur champ d'expertise pour converger vers un conseil pré-opérationnel.

L'histoire du projet

Par l'intermédiaire du service instructeur, la commune de Dauendorf a mobilisé l'ATIP pour accompagner la réalisation d'un projet économique.

Initialement axé sur la question de la planification urbaine (PLU), le conseil a fait émerger des problématiques connexes.

Aussi, compte-tenu de la complexité du sujet et de l'imbrication des compétences et expertises que ce cas d'étude a soulevé (urbanisme, compétences, réseaux/infrastructures, aménagement, domanialité, fiscalité), le recours à un conseil mutualisé ATIP/CAH – avec le concours du SDEA – a été privilégié pour apporter un éclairage complet sur la situation et dégager 3 pistes d'action pour la commune de Dauendorf et la CAH.



Le mot du Maire, M. Claude BEBON

« Notre commune réfléchissait depuis des années à l'aménagement et à la viabilité d'un secteur UXE situé en prolongement d'une zone AC, au bout d'une rue propriété de l'association foncière. Devant la complexité de ce dossier, nous avons fait appel aux services de l'ATIP, qui après une étude et un travail en équipe avec la CAH et le SDEA, d'une grande qualité et précision, a pu nous soumettre 3 pistes d'action. Ce travail réalisé avec un grand professionnalisme, permettra à la commune et à la CAH d'avancer sereinement sur l'aménagement de cette zone dans un proche avenir. Un grand merci à notre interlocuteur de l'ATIP, qui a porté ce projet. Le terme « ATIP partenaire de nos communes » a tout son sens. »

DONNEES CLES



Dauendorf
7.63 km²
1444 hab.

Partenaire



Mission confiée à l'ATIP : accompagnement technique en aménagement

- Etudes préalables
- Elaboration du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Organisation des consultations, constitution des dossiers de consultation et assistance au choix de la maîtrise d'œuvre
- Organisation des consultations et assistance au choix d'autres prestataires concourant à l'opération (CSPS)
- Suivi des études, assistance au choix du mode de réalisation, assistance foncière, assistance dans les phases de consultation du public, de validation et de réalisation

L'histoire du projet

La commune d'Epfig envisageait depuis plusieurs années de rénover sa traverse d'agglomération dans sa globalité afin de valoriser ses emprises. La décision de faire a été actée en 2016 suite à des problèmes de réseaux récurrents.

L'objectif central du projet, est la valorisation paysagère de la traversée du village répondant à un parti d'aménagement d'ensemble visant à tisser des liens vers le centre village.

Les cheminements piétons et cyclistes, le stationnement et la valorisation des emprises publiques ont été au cœur des réflexions.

Le projet a fait l'objet de nombreux échanges avec le gestionnaire de voirie et les gestionnaires de réseaux ; il constitue par ailleurs un itinéraire de convois exceptionnels et est concerné pour partie par le site inscrit du massif des Vosges.

La concertation a été réalisée par des temps d'échanges avec le public et un point spécifique avec les commerçants et artisans.



Le mot du Maire, M. Jean-Claude MANDRY

«Une commune de 2400 habitants, comme Epfig, n'a pas la taille critique pour disposer de techniciens-urbanistes dans ses effectifs de façon structurée. Pour ce chantier d'envergure que constituait la réfection totale de la rue des Alliés (axe principal), il était primordial d'avoir l'appui et la connaissance de spécialistes en la matière. L'ATIP, désigné par le conseil municipal nous a ainsi apporté une aide précieuse et incontournable en termes de conseils, d'élaboration du cahier des charges pour la sélection du Maître d'œuvre, de cotation et sélection du MO, puis de suivi du déroulement des appels d'offres. Des réunions de travail pour bien appréhender les enjeux techniques, esthétiques et sécuritaires ont permis une réelle synergie entre la municipalité et l'ATIP. Les travaux et réunions préparatoires, la réflexion et l'écoute que nous avons pu constater de la part de cet organisme, ont été un sérieux gage de la réussite de notre beau chantier.»

DONNEES CLES



Epfig
21.9 km²
2343 hab. (2019)

Projet mené de 2017 à 2019
Surface du projet : 770 ml de voirie
(8600 m² de surface d'emprise publique)
Coût des travaux : 1.8 M€ H.T.

Mission confiée à l'ATIP : accompagnement technique en aménagement

- ◉ Etablissement du planning global
- ◉ Appui à la coordination des opérations et des procédures
- ◉ Organisation de la consultation en vue de recruter le prestataire en charge de l'étude
- ◉ Accompagnement technique de la commune dans le suivi de l'étude

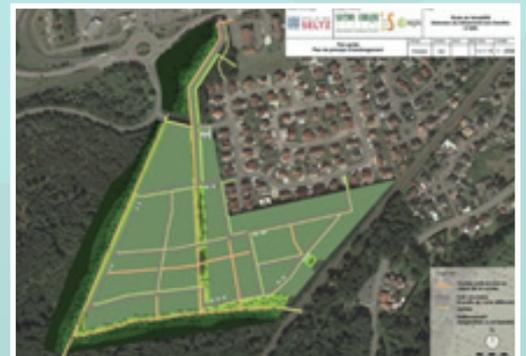
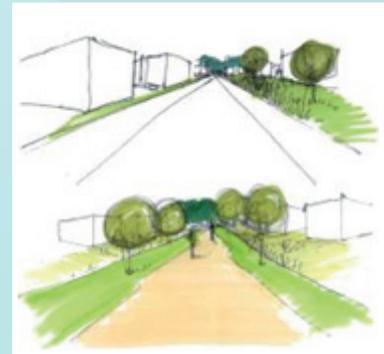
L'histoire du projet

La commune de Seltz souhaite ouvrir à l'urbanisation sa dernière zone disponible.

Au vu des enjeux fort du site, liés notamment à son caractère boisé, la commune a souhaité approfondir ses réflexions sur l'aménagement global de la zone et affiner la programmation du projet d'extension.

La commune a ainsi lancé une étude de faisabilité pré-opérationnelle avant le lancement d'une première phase de maîtrise d'œuvre.

Cette étude a eu pour objet de réaliser une analyse technique, paysagère, programmatique, financière et juridique du projet. Elle a abouti à la réalisation d'un plan guide, pré cahier des charges en vue de la réalisation du projet.



Le mot du Maire, M. Jean-Luc BALL

«Dans le cadre de la 4ème phase du lotissement les Genêts, les différents services de l'ATIP ont accompagné la commune de Seltz pour la mise en place de l'étude de faisabilité pré-opérationnelle. Grâce à leurs services, la commune est en mesure aujourd'hui de finaliser administrativement ce projet en connaissant avec précision les enjeux en matière de flux de circulation, de défrichage, de compensation mais aussi en aménagement urbain ; l'ensemble de ces informations étant regroupés dans un plan guide.

Les services de l'ATIP ont élaboré le cahier des charges en fonction des souhaits des élus et ont accompagné la commune tout au long du processus décisionnel dans les délais impartis.»

DONNEES CLES



21 km²
3308 hab. (2019)
Surface du projet : 9 ha

Commune de Benfeld

Aménagement du centre-ville

Mission confiée à l'ATIP : accompagnement technique en aménagement

- Etudes préalables : recensement des études existantes, définition d'éléments et d'études préalables nécessaires à la définition de la programmation, organisation de la consultation relative à la recherche d'un bureau d'études circulation et programmation. Suivi des études préalables.
- Elaboration du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, constitution des dossiers de consultation, animation du jury et analyse des offres
- Appui et participation à la concertation avec la population et les commerçants à toutes les phases du projet
- Suivi des études et appui aux différentes démarches règlementaires

L'histoire du projet

La ville de Benfeld a décidé de réaménager des espaces publics emblématiques du centre-ville et a lancé les démarches préliminaires en 2015. Elles ont permis d'arrêter des choix programmatisés et de se positionner notamment sur les circulations.

Les choix de circulation ont été faits en tenant compte des possibilités de valorisation des emprises publiques. La revalorisation globale du centre a été un enjeu majeur pour renouveler l'image du lieu et contribuer à son attractivité.

Le concours a permis de définir un parti global qui intègre la dimension patrimoniale du lieu, le besoin de développement et d'attractivité du centre, le fonctionnement des circulations et l'ensemble des activités commerciales et des occupations à la fois événementielles et festives.

La conception du projet a donné lieu à de nombreux échanges avec l'ABF et à une concertation à différentes phases de projet avec la population, les riverains et les commerçants.



Le mot du Maire, M. Jacky WOLFARTH

« L'ATIP était un très bon partenaire pour la réalisation du cahier des charges pour le réaménagement du centre-ville de Benfeld. Bien au-delà des réunions de travail, l'ATIP était présente lors des réunions publiques avec les Benfeldois. Leurs connaissances du terrain et de la législation permettaient de compléter efficacement les orientations urbaines et politiques du projet. »

DONNEES CLES



Benfeld
7.79 km²
5738 hab. (2019)

Projet menée entre 2015 & 2019
Surface du projet : 16 600 m²
(surface d'emprise publique)
Coût des travaux : 2.2 M€ H.T.



Le conseil

L'ATIP a vocation à apporter dans ses domaines d'activité, des conseils ponctuels qui permettent à la collectivité demandeuse de prendre des décisions et d'orienter ses réflexions, indépendamment ou préalablement à des missions conventionnées avec l'ATIP.

L'ATIP délivre le conseil sur tout sujet dans ses champs de compétence : ADS, fiscalité et financement de l'aménagement, urbanisme, procédures d'urbanisme et d'aménagement, paie et gestion des listes électorales, marchés publics (dans le cadre des missions d'accompagnement technique).

Pour ce faire, les métiers opérationnels sont associés aux métiers d'expertise pour produire une information la plus à jour possible et dans un format synthétique, adapté à la situation du demandeur.

L'ATIP reste bien sur son cœur de métier ; pour les sujets périphériques à ses missions, elle s'inscrit dans un réseau de partenaires spécialisés tel que l'EPFA pour le foncier, le GIE Viabitat 67, le CAUE et le Parc des Vosges du Nord pour l'architecture, le paysage et le patrimoine. Un bon conseil consiste souvent d'abord à mettre en relation le demandeur avec le technicien ou le service le plus pertinent. Cela implique un passage de relai à la structure partenaire et le suivi de la réponse donnée.

En 2019, au regard de l'avancement de nombre de procédures, l'enquête publique et les procédures de participation par voie électronique sont un sujet qui a préoccupé les collectivités. Et dorénavant, les procédures d'urbanisme ayant nécessairement une visibi-

lité sur le net, la question du Règlement Général sur la Protection des Données s'est invitée à plusieurs occasions pour la gestion des informations personnelles liées aux enquêtes publiques.

Comme les années précédentes, le financement et la fiscalité de l'aménagement constituent un domaine de conseil fréquent pour l'ATIP. Cela démontre l'enjeu d'une bonne connaissance de ces problématiques, qui sont à identifier dès la planification (élaboration ou modification du PLU) au moment du choix des zones à construire. Ceci pour agir au bon moment avec les bons outils (Taxe d'aménagement, Taxe d'aménagement à taux majoré, Projet urbain partenarial...) en amont de la phase opérationnelle.

Le constat est récurrent, les demandes de conseil à l'ATIP peuvent toucher à plusieurs domaines et acteurs concernant le même sujet. La première action pour enclencher un conseil pertinent consiste souvent à d'abord mettre les bons acteurs autour de la table, notamment commune et intercommunalité, chacune dans son champ de compétence.



Le conseil gratuit est réalisé à la demande. Dans le principe, il mobilise entre 2 heures minimum à 4 demi-journées au maximum (temps cumulé de l'ensemble des membres de l'équipe projet). Dans les domaines complexes, le conseil consiste à poser la problématique qui peut être un préalable utile à la mobilisation des compétences de l'ATIP sous forme de mission.



L'accompagnement technique pour le Département

En 2019, l'ATIP a mobilisé l'ensemble de ses équipes pour apporter au Département un service technique opérationnel et une expertise juridique dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Accompagnement au titre du réseau d'ingénierie du Bas-Rhin

Au sein du réseau d'ingénierie, l'ATIP a contribué à construire une culture commune favorisant l'émergence de liens solides entre ses membres et de réflexes de coopération entre les collaborateurs. En ce sens, en 2019, l'ATIP a conduit plusieurs actions dont notamment l'organisation et la préparation d'une journée de séminaire entre les organismes du réseau.

A l'initiative du Département et en lien avec le réseau d'ingénierie, elle a délivré des analyses et conseils en soutien aux collectivités (ex : pour la reconversion d'un site brassicole ou pour le développement d'équipements sportifs). Elle a poursuivi ses rapprochements bilatéraux avec le SDEA et l'ADIRA afin d'améliorer les collaborations techniques. Enfin, elle s'est attachée à valoriser l'offre d'ingénierie du réseau en organisant les Rencontres de l'ATIP en territoire avec le SDEA sur le thème de l'eau et l'urbanisme et en ouvrant son catalogue de formations aux formateurs du SDEA, d'Archéologie Alsace et d'Alsace Destination Tourisme.

Accompagnement opérationnel et juridique pour la réalisation des projets routiers du Département

En continuité des années précédentes, l'ATIP a poursuivi son accompagnement pour la sécurisation juridique et environnementale des projets d'investissements routiers du plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021. Elle a apporté un conseil expert pour l'évolution d'un document d'urbanisme en vue de l'amélioration de la desserte du parc des nations à Benfeld. Par ailleurs, tout au long de l'année, des conseils dans le domaine de l'environnement ont été apportés.

Expertise et animation dans le cadre des politiques départementales

Conseils techniques et juridiques sur des projets

L'ATIP a apporté des conseils et des appuis techniques et juridiques dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour faciliter la mise en œuvre de projets opérationnels. A titre d'exemple l'ATIP a accompagné les services du Département sur le site d'Europa Valley ou encore sur le site de l'EPSAN à Brumath. Des conseils et des analyses ont été réalisés sur des questions de potentiel de développement de sites dans le cadre de la stratégie immobilière du Département, pour le développement d'entreprises ou encore pour la mise en œuvre d'un diagnostic et d'une étude de mobilité autour de Saverne.

Appui à la connaissance, transmission de données

L'ATIP a poursuivi ses travaux méthodologiques en vue de l'exploitation des données issues de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces données sont transmises aux services du Département qui les mobilise dans le cadre des travaux sur la carte scolaire ou du plan départemental de l'habitat. Comme chaque année, l'ATIP collecte, actualise et assure la mise en forme les données environnementales qu'elle met à la disposition des services du Département.

Mission Personnes Publiques Associées

L'ATIP soutient également la mission Personnes Publiques Associées (PPA) du Département. Le SRADDET arrêté en décembre 2017 a fait l'objet d'analyses techniques notamment sur les impacts des règles relatives à la gestion économe du foncier et à la limitation de l'artificialisation des sols.

Animation départementale

Le Département a lancé une démarche en faveur de la préservation de la maison alsacienne ; l'ATIP, avec le CAUE et le SYCOPARC a participé au comité de pilotage de cette démarche et a contribué aux différents travaux menés (ex : le concours d'idée pour la rénovation architecturale et urbaine de quatre sites bas-rhinois).

Appui « expert » sur les grands projets du Département

Les équipes ont accompagné le Département pour réaliser des analyses de sites potentiels pour la relocalisation d'un centre technique routier. L'ATIP a également apporté un appui technique dans le cadre d'une réflexion prospective pour le développement du recours aux énergies issues de la géothermie en Alsace du nord. Enfin, le projet opérationnel de relocalisation d'un stade nordique au champ du feu et la prise en compte du projet dans les documents d'urbanisme mobilise une équipe d'étude aux côtés des services départementaux.

Accompagnement du Département dans ses actions en faveur de la solidarité territoriale

Taxe d'aménagement

L'ATIP a poursuivi le partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour la diffusion semestrielle aux collectivités membres en ADS des montants de la taxe d'aménagement. Outre la tenue de réunions régulières avec les services de la DDT fiscalité, l'ATIP a mis en place un processus d'envoi dématérialisé des documents nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans le but de réduire les délais d'instruction et de faciliter le recouvrement.

Sites en développement

L'ATIP a appuyé le Département dans ses actions de soutien au développement des territoires.

A titre d'exemple, l'ATIP a accompagné le Département sur la faisabilité d'un projet de Trail Center ou sur le développement de projets s'inscrivant dans la logique de développement du massif du Champ du Feu.

Accompagnement des communes sinistrées

Grâce à l'expérience tirée de l'élaboration des PLUI, l'année 2019 a permis de perfectionner la méthode d'intégration des risques de coulées d'eaux boueuses et d'inondation dans les documents d'urbanisme. L'ATIP a par ailleurs accompagné les services du Département sur l'analyse du projet de PPRI de la Bruche et sur le montage d'un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour une meilleure prise en compte des risques naturels dans les projets de renouvellement urbain pour le territoire de la communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Formation et veille juridique et technique dans les domaines de compétences de l'ATIP

L'ATIP a notamment dispensé une formation au Service Gestion et Entretien du Patrimoine Immobilier qui dépose régulièrement des autorisations du droit des sols pour le compte du Département. L'ATIP a poursuivi la diffusion aux services du Département de la veille juridique dans ses champs de compétences. L'ATIP a mobilisé en 2019 ses équipes d'étude pour conduire une réflexion sur la « planification de demain » afin de contribuer à la concertation du public « planifions nos territoires ensemble » organisée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le Département souhaite accompagner les collectivités dans leur mission de suivi de la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme par la création d'une donnée Cart@ds issue de l'instruction de l'application du droit des sols. En juin 2019, l'ATIP a transmis aux communes membres en ADS leurs premiers tableaux de bord communaux. Elle a, par ailleurs, entrepris un travail en vue de réaliser des tableaux de bord intercommunaux

Le traitement des paies



L'année 2019 a été marquée par l'instauration du **prélèvement à la source** à compter du 1er janvier.

La mission Paie prend en charge l'intégralité de la prestation pour le compte de ses **285** adhérents : génération d'un fichier d'appel de taux mensuel, dépôt de ce fichier sur Net Entreprises, réception des taux de prélèvement à la source, injection de ces taux sur la paie des 5000 agents concernés, contrôle des anomalies, etc.

La diffusion de fiches conseils thématiques (explication du mécanisme, abattement fiscal pour les contrats courts, mandatement...) a permis d'assurer une bonne lisibilité du dispositif et d'offrir une information synthétique aux communes et établissements.

A titre d'exemple, les élus locaux étant désormais éligibles à un abattement fiscal en cas de pluralité de mandats, un travail a été mené entre les gestionnaires de l'ATIP (co-rédacteurs d'une fiche pratique sur cette thématique) et les communes (devant recenser les indemnités annexes perçues et les insérer dans le logiciel) afin d'appliquer efficacement cette disposition.

Par ailleurs, plusieurs collectivités (Oberlauterbach, Croetwiller, Saasenheim, Kleingoeft), syndicats (SIVU de Warschbach, d'Achenheim, du Centre Alsace, de la forêt des 7 communes...) et associations foncières (Breuschwickersheim, Holtzheim, Entzheim, Kintzheim...) ont rejoint l'ATIP en 2019.

L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) a également choisi de confier la gestion de sa paie à l'ATIP à compter du 1er janvier 2020.

L'intégration des données des agents de ce nouvel établissement (créé officiellement le 1er

septembre 2019) a été anticipée par le biais de plusieurs réunions préparatoires qui ont eu lieu tout au long de l'année. Le profil des musiciens répondant à un paramétrage de paie spécifique, un projet de paie particulier a été conçu et mis en œuvre en janvier 2020.

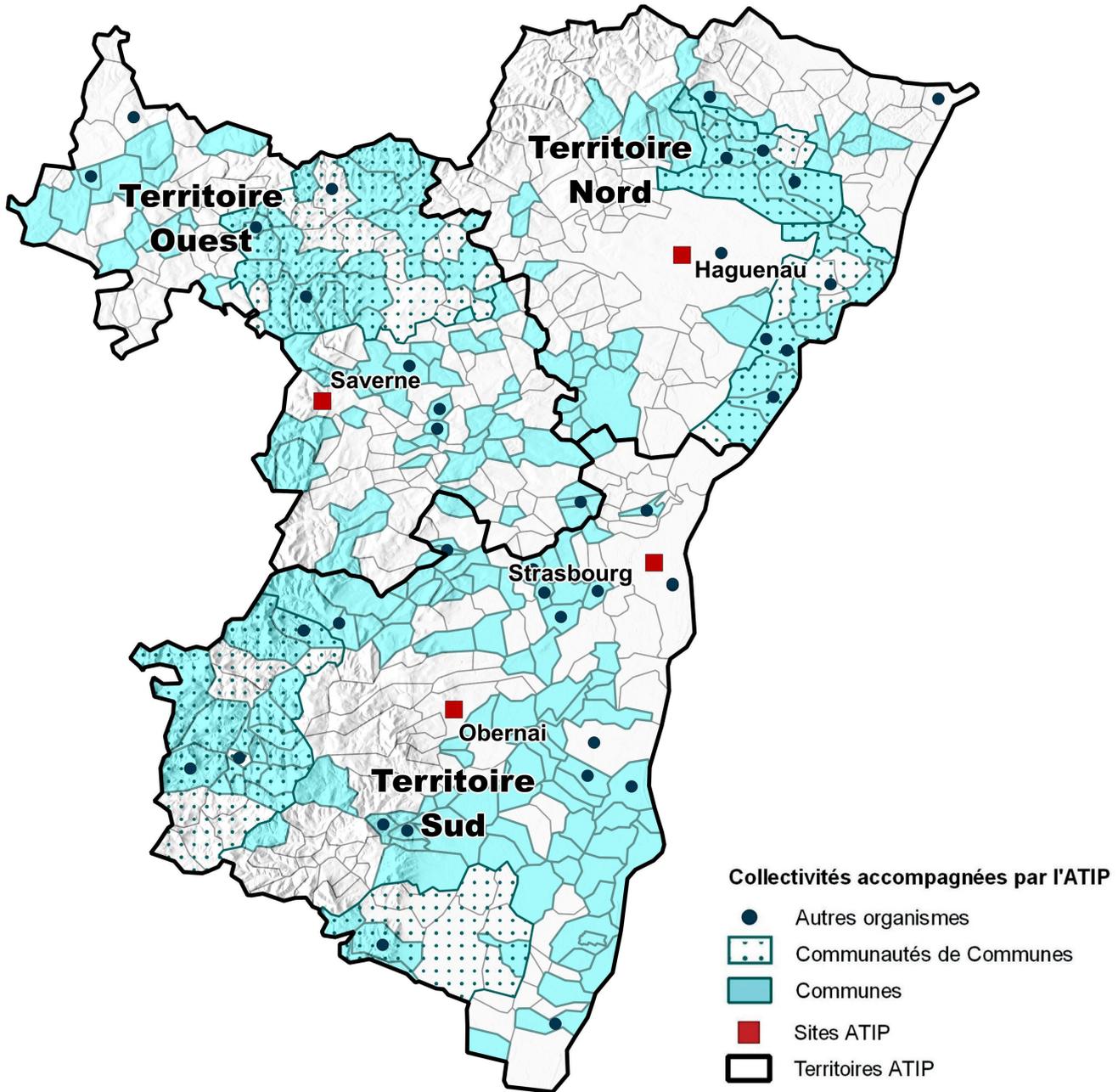
D'autre part, l'équipe de l'ATIP prépare le passage à la **Déclaration Sociale Nominative** à l'horizon 2021.

La Déclaration Sociale Nominative mensuelle, remplacera la DADS-U (Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée), procédure annuelle, selon un calendrier graduel (2020 pour les départements, régions, métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération ; 2021 pour les communautés de communes et les communes de plus de 100 agents ; 2022 pour les autres), il est indispensable pour les premiers adhérents concernés à l'horizon 2021 d'intégrer au préalable toutes les absences maladie des agents.

La présentation de la DSN et l'ouverture du **module Absences** sur le logiciel de paie ont donc été la thématique principale de deux réunions du **Club Utilisateur**.

Les collectivités et établissements participant au Club Utilisateur jouent en effet un rôle actif dans la mise en place de ce module, dont l'utilisation sera élargie au fil des mois à l'ensemble des adhérents, ces derniers faisant remonter, à travers des cas concrets, les axes d'amélioration.

Enfin, 9 sessions de **formation**, proposées à la fois aux nouveaux adhérents et aux collectivités faisant face à un changement de personnel, ont rythmé l'année 2019.



	Nb de collectivités accompagnées
Territoire NORD	71
Territoire OUEST	79
Territoire SUD	110
EMS	17
Haut-Rhin	8
TOTAL	285

La gestion des listes électorales



Après une année 2018 très dense marquée par l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des listes électorales et la formation des **289** collectivités adhérentes, l'année 2019 a permis un « test grandeur nature », à travers les élections européennes de **mai 2019**.

Au préalable, une **session d'information** des collectivités a été organisée le 26 mars 2019 avec le bureau des élections de la Préfecture du Bas-Rhin et l'éditeur du logiciel. Cela a été l'occasion de rappeler les enjeux de la **réforme électorale** instaurée le 1^{er} janvier 2019 (mise en place du **Répertoire Electoral Unique** et création de la commission de contrôle notamment), d'établir un point complet sur l'organisation du scrutin du 26 mai 2019, et de clarifier la répartition des rôles entre l'ATIP, la Préfecture et les communes.

Cette **coordination**, a été très précieuse pour appréhender efficacement la réforme électorale. Elle a également été appréciée par les collectivités qui en ont témoigné lors d'une enquête de satisfaction menée à l'issue des élections.

La diffusion de **fiches conseils** et l'accompagnement de proximité par l'équipe de gestion des listes électorales ont permis aux communes d'effectuer sereinement l'ensemble des opérations, tant sur le portail de l'INSEE que sur le logiciel openElec.

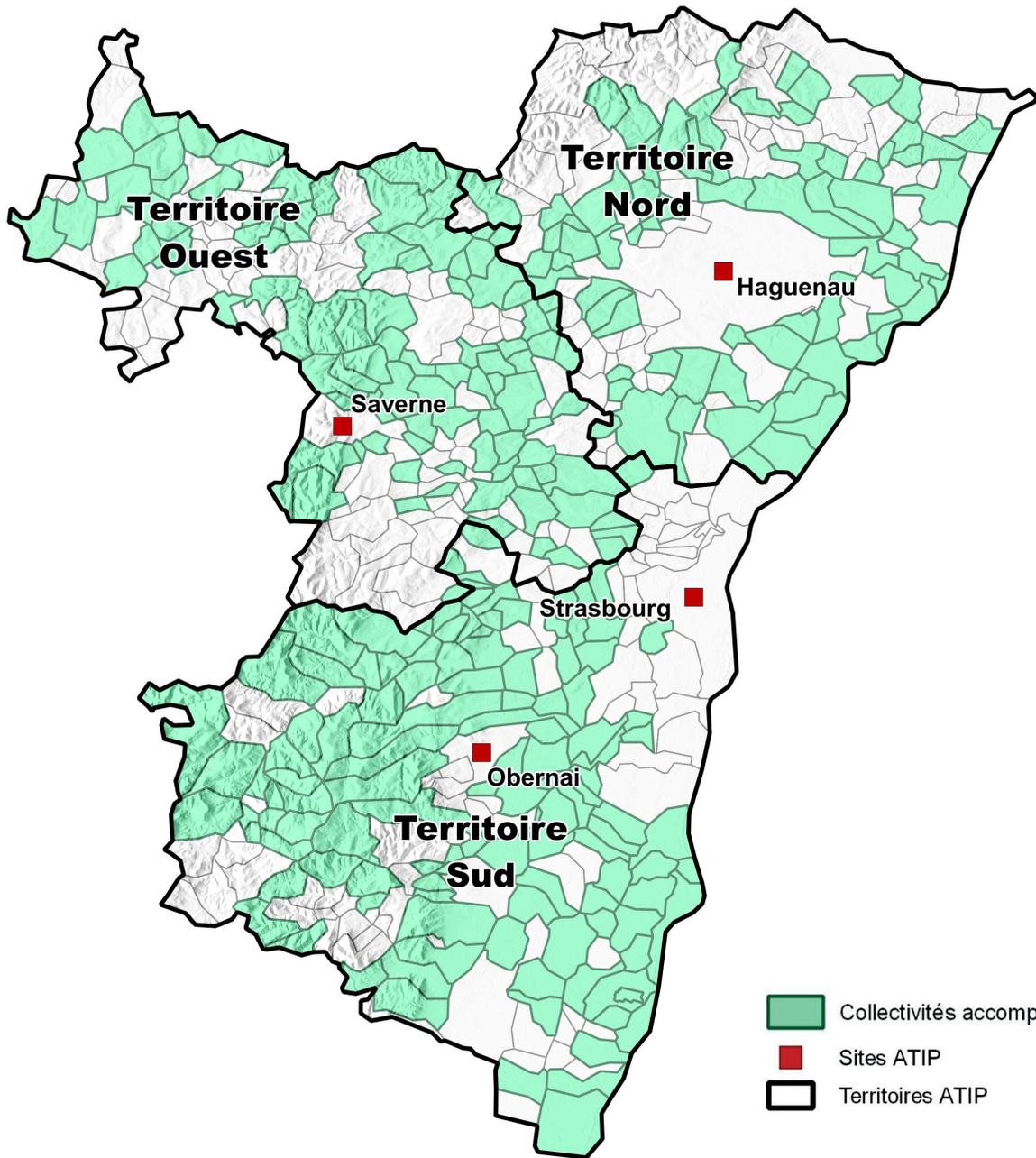
La refonte et l'envoi des **nouvelles cartes électorales** (300 000 cartes ont été transmises par l'ATIP aux communes adhérentes) a été un enjeu majeur, à quelques semaines des élections. L'insertion informatisée de la signature du Maire ou du logo de la commune par le biais du logiciel openElec a été particulièrement appréciée.

A l'issue des élections européennes, plusieurs collectivités, ayant eu écho de l'accompagnement réalisé par l'ATIP, ont souhaité rejoindre la mission gestion des listes électorales (Itterswiller, Gungwiller, Domfessel et Urbeis en octobre 2019).

Enfin, le **Club Utilisateur**, qui s'est réuni en juin et en octobre 2019, a fortement contribué au développement de la mission. Il réunit 10 collectivités, qui par leur réactivité et leur dynamisme, remontent des propositions d'amélioration de la qualité du service utiles pour tous.

L'éditeur d'openElec a choisi l'ATIP et Strasbourg pour recevoir son club utilisateur national. L'ATIP a ainsi reçu les délégations venues de toute la France (région PACA, Paris, Savoie, Normandie...) afin de partager leurs problématiques électorales et leurs souhaits d'évolution du logiciel.

Enfin, les **formations de prise en main** du logiciel openElec ont également jalonné l'année 2019. Elles se sont adressées aux nouveaux adhérents comme aux nouvelles secrétaires de mairie prenant leurs fonctions.



- Collectivités accompagnées par l'ATIP
- Sites ATIP
- Territoires ATIP

	Nb de collectivités accompagnées
Territoire NORD	74
Territoire OUEST	94
Territoire SUD	110
EMS	10
Haut-Rhin	1
TOTAL	289

Mission IG



L'année 2019 a vu le déploiement de la nouvelle mission Information Géographique. L'ATIP a ouvert à ses membres l'accès à son Système d'Information Géographique (SIG) et met ainsi à disposition son outil, ses données, ses compétences et ressources dans ce domaine.

LA MISSION INFORMATION GEOGRAPHIQUE, TRES CONCRETEMENT, C'EST QUOI ?

La mission Information Géographique (IG) offre la possibilité aux collectivités qui ne disposent pas d'un SIG de bénéficier d'un outil de consultation, Intr@GEO, simple d'accès et d'utilisation.

Ses fonctionnalités permettent aux collectivités adhérentes de consulter le plan cadastral et les données de propriétés et d'y superposer sur une carte les photos aériennes, le PLU, des points représentant les dossiers de permis de construire. Cette interface permet également de prendre connaissance et de visualiser de nombreuses autres données telles que par exemple les contraintes environnementales, les risques naturels et technologiques couvrant leur territoire. Il est aussi possible de produire des cartes pour les imprimer ou les insérer dans des documents, de mesurer des distances et des surfaces à l'échelle de la commune.

Quant aux collectivités disposant déjà d'un SIG, elles peuvent se connecter aux données de l'ATIP, les visualiser et les exploiter, s'affranchissant du coût de prestations d'intégration de données, l'ATIP prenant par ailleurs en charge leur tenue à jour.

La mission information géographique, c'est aussi l'opportunité de bénéficier de l'assistance et de l'expertise de l'ATIP pour comprendre certaines données (Natura 2000, PPRI, périmètres ABF, ...), parfois complexes à appréhender quant à leur porté et aux impacts sur l'utilisation du sol. A cette fin des fiches pédagogiques conçues par les spécialistes de l'ATIP sont mises à disposition des utilisateurs.

C'est enfin l'occasion de bénéficier de réunions thématiques organisées par l'ATIP pour partager sur les pratiques, bénéficier de retours d'expériences, de présentations pédagogiques et de la veille technique et juridique sur diverses questions relatives à l'information géographique (par exemple l'obligation faite aux communes de dématérialiser leurs documents d'urbanisme au standard CNIG, ou l'obligation de numériser les réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et autres dans le cadre de la loi anti-endommagement).

Ce nouveau service, permet aux personnels dédiés au SIG des collectivités membres de l'ATIP, libérés des tâches récurrentes de mises à jour, de dépannage, de gestion de contrats de maintenance, d'orienter leurs actions vers d'autres missions notamment en matière de cartographie, d'analyse, et de constitution et d'exploitation de données.

A moyen terme, la mission information géographique pourra également proposer de nouveaux services comme des outils cartographiques spécifiques, l'intégration de nouvelles données.

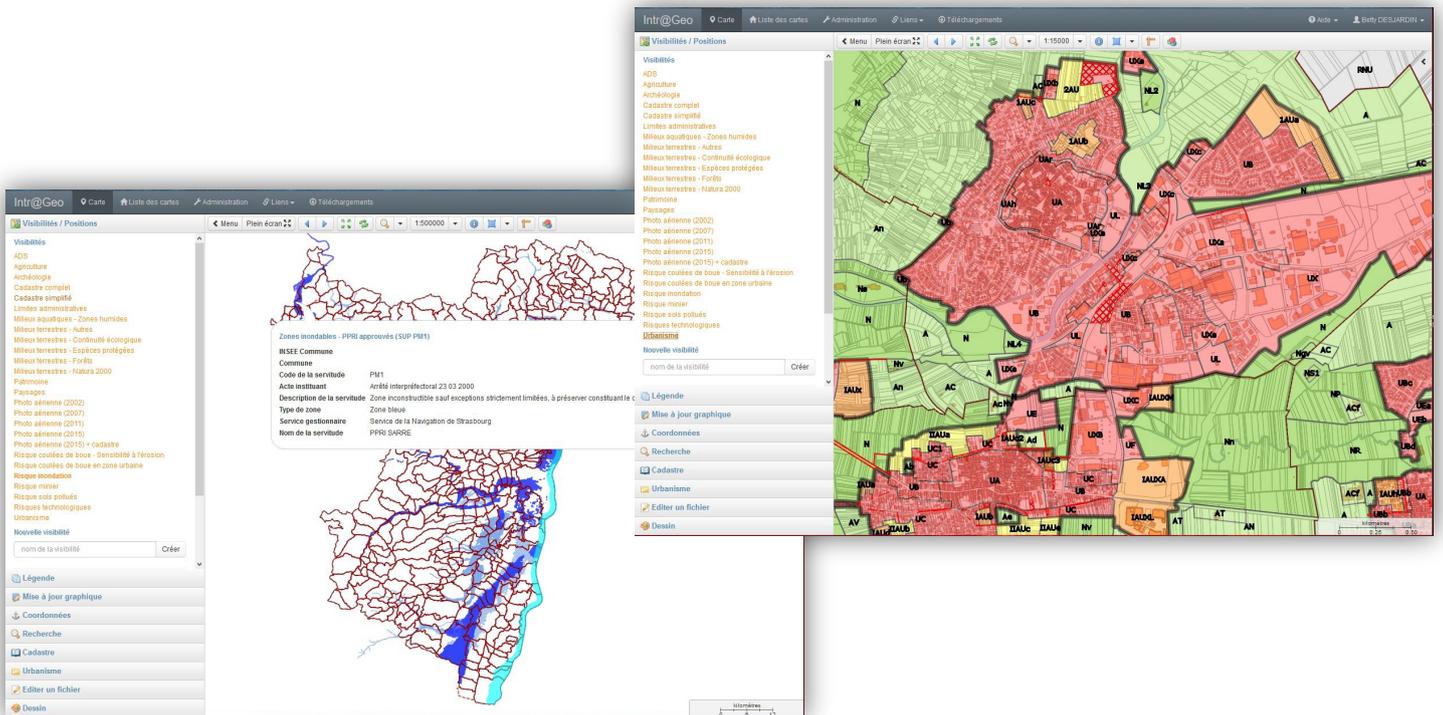
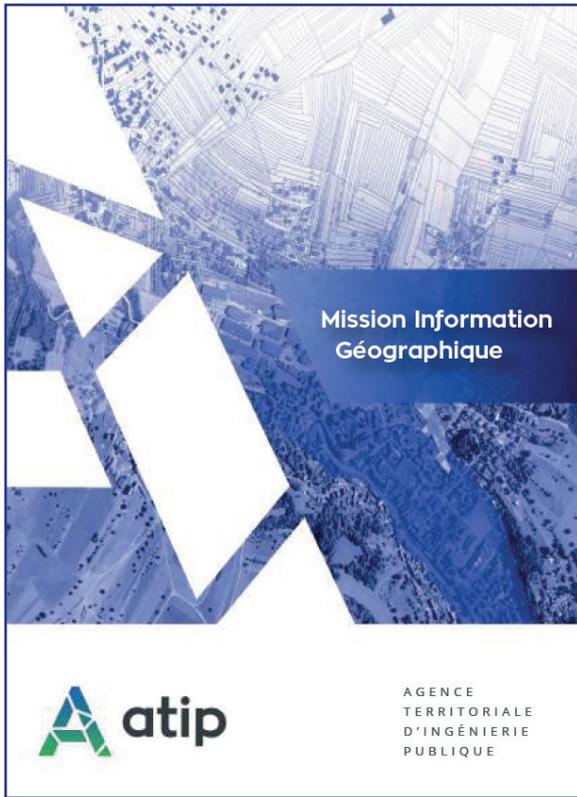
Quelques chiffres : un lancement réussi !

A la fin de l'année 2019, 92 collectivités bénéficient de la mission information géographique, dont **4** Communautés de Communes et **1** PETR.

10 sessions de formation ont été organisées au cours desquelles **71** personnes ont été formées à l'utilisation d'Intr@GEO.

atip

Rapport d'activités 2019



Qualité, méthodes et expertises, actions transversales : les chantiers 2019



Depuis sa création en 2016, l'ATIP a à cœur de consolider la qualité de son accompagnement tout en développant son offre de services afin de répondre aux attentes et besoins de ses membres. Ces deux objectifs ont constitué les fils conducteurs des actions de l'ATIP au cours de l'année 2019.

Valorisation des données liées à l'instruction des autorisations d'urbanisme – tableaux de bords communaux

Depuis 2017, l'ATIP s'est engagée dans un processus de valorisation des données issues du logiciel d'instruction des autorisations du droit des sols cart@DS. Les agents de l'ATIP se sont attachés à capitaliser et mobiliser les informations découlant de l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées dans les **453** communes du Bas-Rhin accompagnées par l'ATIP. Cette action s'est poursuivie en 2018 et 2019. Les données ainsi capitalisées, riches d'informations sur les dynamiques de construction, peuvent être utiles à des fins d'observation territoriale. Les informations qui en découlent concernent les types de travaux autorisés, la création de logements et les surfaces à vocation économique autorisées. Elles ont permis d'élaborer des tableaux de bords communaux conçus pour chaque commune adhérente à la mission ADS qui ont été communiqués en juin 2019.

L'exploitation des données de l'année 2018 aura été une première. Elle sera reconduite pour l'année 2019 et les années suivantes, afin d'apporter progressivement une vision pluri-annuelle des autorisations d'urbanisme sur les communes adhérentes à la mission ADS.

Une activité de formation tournée vers les membres et les agents de l'ATIP

Outre les formations auprès des élus et agents des collectivités (cf. p. 4) autour des thématiques liées à l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement, 58 agents communaux ont été formés à l'utilisation du logiciel d'instruction cart@DS lors de 7 sessions de formations proposées durant l'année.

En 2019 l'ATIP s'est aussi fortement mobilisée pour ses agents en proposant une offre de formations internes spécialement conçue et délivrée par l'équipe des référents thématiques de l'ATIP. Ces formations expertes, ont notamment porté sur le contentieux et les infractions en ADS, les modalités d'évolution des PLU, le financement de l'urbanisme et de l'aménagement, les outils de l'aménagement, l'évaluation environnementale, la loi montagne et l'urbanisme.

Dématérialisation, outils, veille juridique et technique

L'ATIP poursuit son engagement vers la dématérialisation. Dans ce but, les outils et protocoles à mettre en place évoluent pour apporter la réponse la plus adaptée à ses membres. Ainsi par exemple en ADS, l'ATIP a mis en place un processus d'instruction dématérialisée des certificats d'urbanisme d'information (CUa). Toujours sur le volet de la dématérialisation, l'ATIP s'est préparée à l'obligation de publier sur le géoportail de l'urbanisme au standard CNIG les procédures relatives aux documents d'urbanisme, ses équipes ont été formées pour accompagner au mieux les membres de l'ATIP sur ce volet.

En 2019 l'ATIP a poursuivi la diffusion du fruit de son travail de suivi des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles mais aussi des pratiques dans ces domaines. Dans cette optique, en complément de la veille juridique et technique à destination de ses membres, l'ATIP a notamment conçu et diffusé une fiche sur les impacts de la loi ELAN en ADS. La consolidation des outils, processus et modèles s'est poursuivie tout au long de l'année. Les équipes de l'ATIP ont notamment développé des outils spécifiques sur les taxes et participations d'urbanisme (Taxe d'aménagement majorée, instauration de projet urbain partenarial - PUP) et se sont attachées à concevoir et consolider les modèles pour la passation des marchés publics dans le cadre des missions d'accompagnement technique.

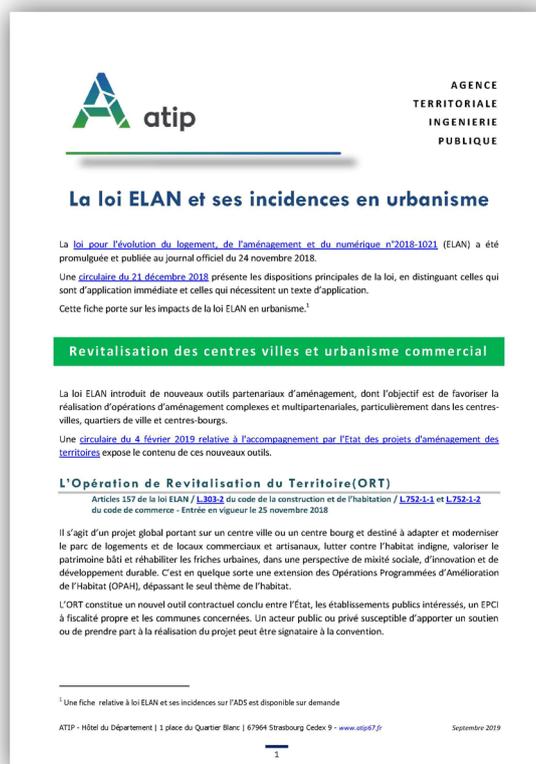
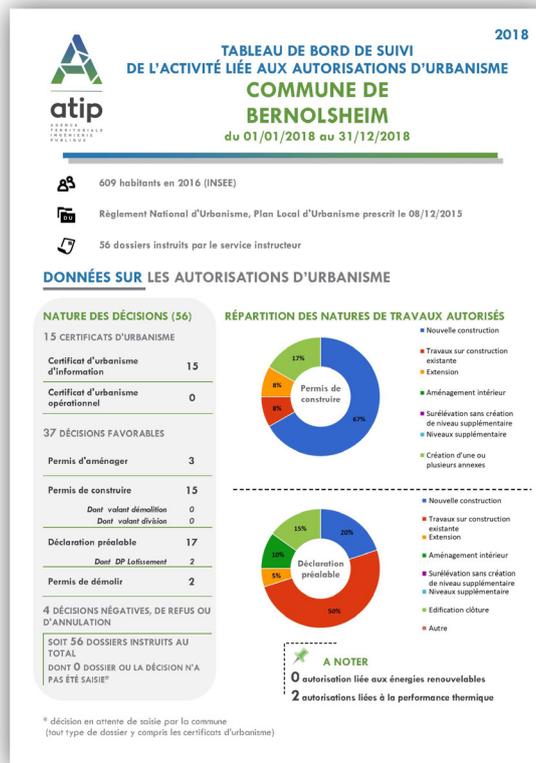
Etude autour d'une mission conformité et contrôle relative à l'ADS

A la demande de son Comité Syndical, l'ATIP a étudié la possibilité de proposer une mission sur la conformité et le contrôle en ADS. Dans cette optique un questionnaire a été adressé aux communes adhérentes à la mission ADS pour évaluer le besoin. Un modèle économique a été ensuite étudié en lien avec les commissions ADS et Attractivité de l'ATIP en vue de proposer au Comité Syndical les modalités d'expérimentation et de déploiement d'une telle mission.

Des partenariats consolidés

L'ATIP s'est attachée tout au long de l'année à renforcer ses partenariats avec les acteurs de l'ingénierie locale (SDEA, Archéologie Alsace, EPFA, ADIRA, ADT, CAUE, SYCOPARC, ADEUS, ...) et avec les services de l'Etat. Le séminaire du réseau d'ingénierie du 5 juin 2019 a ainsi permis de définir les axes d'une collaboration affermie entre les organismes pour répondre au mieux aux besoins des collectivités. Les réunions programmées toutes les 6 semaines entre les services de l'ATIP et la DDT ont permis de traiter les questions de fond (dématérialisation, évolutions législatives et réglementaires, échanges sur les doctrines ...) et de fluidifier les échanges opérationnels.

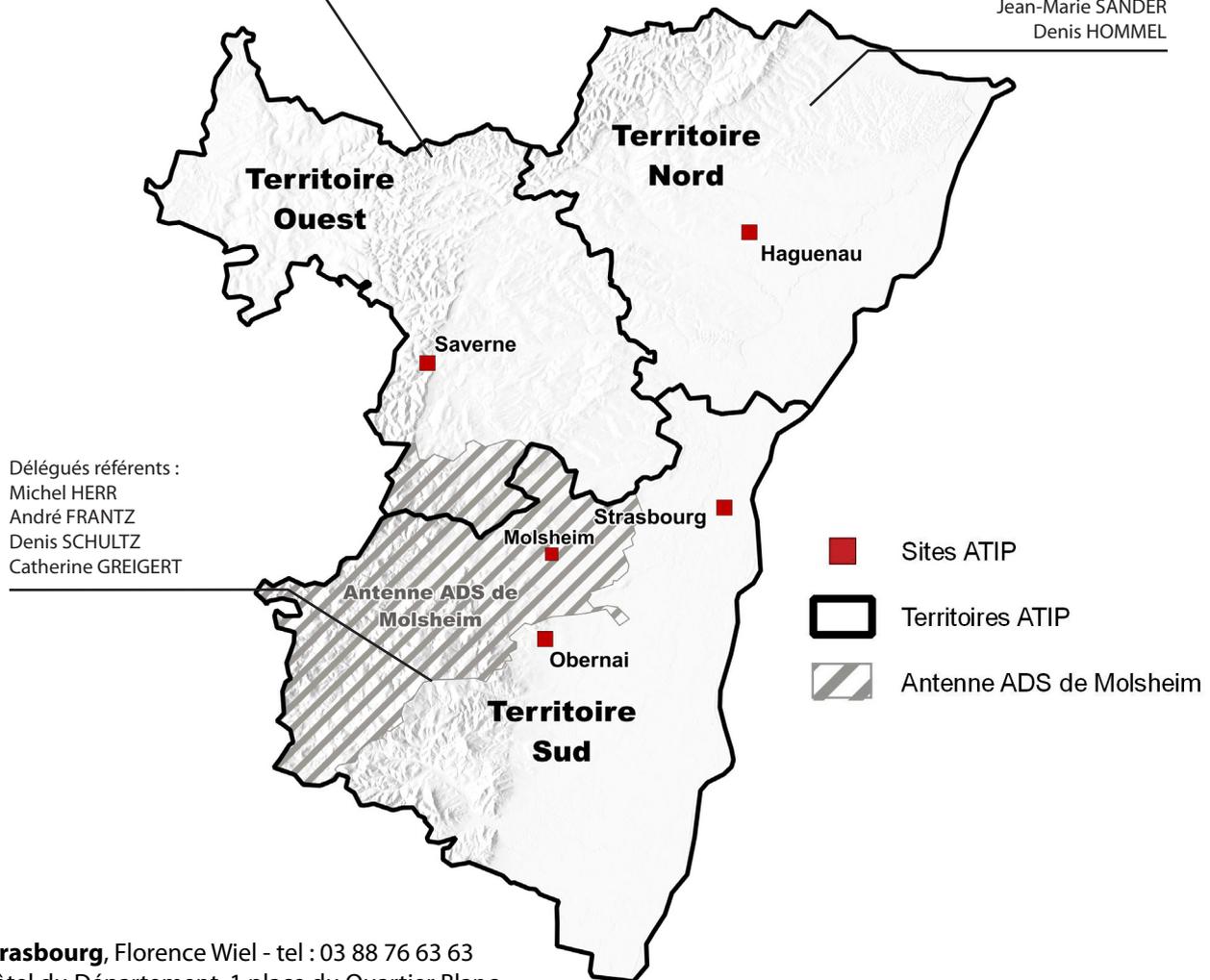
En complément, des échanges et travaux ont été menés sur des thématiques spécifiques (par exemple : la prise en compte des coulées d'eau boueuses dans les PLU, en participations d'urbanisme avec le SDEA, et des échanges avec le CEREMA, la chambre d'agriculture). Enfin l'ATIP a participé à la réunion des Agences Techniques et régies Départementales du Grand Est en septembre et aux premières rencontres du réseau national des Agences techniques départementales (ATD) en Urbanisme en octobre 2019.



Les différents sites de l'ATIP en territoire

Délégués référents :
 Laurence JOST-LIENHARD
 Jean ADAM
 Bernard FREUND
 Etienne BURGER

Délégués référents :
 Etienne ROECKEL
 Jean-Lucien NETZER
 Jean-Marie SANDER
 Denis HOMMEL



Délégués référents :
 Michel HERR
 André FRANTZ
 Denis SCHULTZ
 Catherine GREIGERT

Strasbourg, Florence Wiel - tel : 03 88 76 63 63
 Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc
 67000 Strasbourg
 florence.wiel@atip67.fr
 Secrétariat - Angélique REMOND - tel : 03 88 76 67 03

Haguenau, Marie-Paule Georgel - tel : 03 68 33 87 27
 24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau
 marie-paule.georgel@atip67.fr
 Secrétariat - Lydie JOUSSEAUME - tel : 03 68 33 87 20

Saverne, Clémentine Albertoni - tel : 03 88 76 66 69
 1 route de Maennolsheim 67700 Saverne
 clementine.albertoni@atip67.fr
 Secrétariat - Valérie HOFFMANN - tel : 03 68 33 87 06

Obernai, Paulette Albert - tel : 03 88 76 66 77
 53 rue de Sélestat 67210 Obernai
 paulette.albert@atip67.fr
 Secrétariat - Corinne MUNTZ - tel : 03 68 33 85 80

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf - tel : 03 68 33 85 86
 8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim
 nathalie.nouknaf@atip67.fr
 Secrétariat - Corinne MUNTZ - tel : 03 68 33 85 80

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel
 tel : 03 88 76 65 63
 monique.oechsel@atip67.fr

Paies et listes électorales : Gildas Mignot - tel : 03 88 76 64 50
 gildas.mignot@atip67.fr

Informatique Cart@DS : Eric Soeder - tel : 03 88 76 62 14
 eric.soeder@atip67.fr

Information géographique : Betty Desjardin - tel : 03 88 76 68 07
 betty.desjardin@atip67.fr

Secrétariat Général

Responsable
Monique OECHESEL

Référent RH
Pascal LACROIX

Chargé de mission risques
professionnels
Dan FRITZ

Comptable
Christophe WANEGUE

Assistante administrative
Yolande FERNANDEZ

Responsable paye
& listes électorales
Gildas MIGNOT

Gestionnaires payes
& listes électorales
Efoïé BEAUFORT
Clotilde LECLERCQ
xxxxxxx
Tony SITTLER

Renfort gestionnaire paye
Pascale DERBAL

Apprentie
Hélène OESCHIGER

Ressources Métiers

Responsable
Isabelle WERCKMANN

Référente juridique
Laura BOVE

Référente aménagement
Céline BARUTHIO

Référente ADS
& responsable unité
volance
Céline STROEBEL

Instructeurs volants
Amélie DIDELOT

Matthieu STRENG

Ségolène HAESSIG

Référente environnement
Claire KRAENNER

Référente urbanisme
& responsable procédures
Séverine KLUMB

Chargées de procédures
Sabine BABAZADE
Christine SCHAMBER
Lavanya SENBAGARAJ
Kiriane SCHMITT

Responsable SI
Eric SOEDER

Techniciens SI
Malika BEY

Betty DESJARDIN

Hugo EMERIC

Sophie ROUSSELET

Apprentie
Jennifer GULLY

Responsable PLUI et
projets de territoires
Nathalie NOUKNAF

Antenne ADS de Molsheim

Responsable
Nathalie NOUKNAF

Assistante
Corinne MUNTZ

Equipe ADS
Roxane KUBIAK
Pauline MANNSHARDT

Charlotte BECHT
Quentin EBERLING

Natacha DAHLEN
Magalie EVRARD

Sylvain ROUX
Sandrine WOLFF

Assistent administratif
Jean-Baptiste CAILLAT

Territoire Sud

Responsable
Paulette ALBERT

Assistante
Corinne MUNTZ

Chefs de projet
Séverine ETLING
Patrice MERCIER
Brigitte MEYER
Damien WARNANT

Assistent de projet
Thibaut FILLIOL

Technicien de projet
Eric LOEFFLER

Equipe ADS
Bertrand CATY
Ophélie GROSDÉMOUGE

Bénédict THEER
Elena GOURDON

Cathy OBER
Sabrina PEREIRA

Anne BRUN
Franck SCHNEIDER

Sabrina DELLE DONNE

Territoire Ouest

Responsable
Clémentine ALBERTONI

Assistante
Valérie HOFFMANN

Chefs de projet
Pascal BOEHM
Audrey CUVEREAUX (abs)
Julie PESCHARD
Agathe FAUST

Assistante de projet
Rachel WOLFFER

Technicienne de projet
Justine WILT

Equipe ADS
Vanessa KELLER
Virginie STEFFAN

Claude DOLLINGER
Sabine SCHNEIDER

Isabelle CANTIN
Murielle LAQUIT
Auréli KOELLER

Sandrine CONRAD
Marine CHASSIGNEUX

Assistent administratif
Rémi KICK

Territoire Nord

Responsable
Marie-Paule GEORGE

Assistante
Lydie JOUSSEAUME

Chefs de projet
Catherine LEBRICH
Charlotte SALLET
Florian RISPAL

Assistent de projet
Maxime COSSAT

Technicienne de projet
Léonie METZINGER

Equipe ADS
Sandra ADAM
Sandrine VACHET
Laetitia WISSEN

Pascaline MORALES-CHABOUD

Sophie CATELAIN
Viviane CARL

Bernard CHEVRE
Patricia STRIEGEL

Caroline EPLE
Caroline ROUX-MEYER

Xavier EGLER
Emmanuelle FAUPIN
Isabelle GAULON
Thomas FERTER

